

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL745

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 15

I. - A la deuxième phrase des alinéas 4 et 15,

supprimer les mots : « de cet arrêté au maire de chaque commune intéressée »

II. - Aux alinéas 15 et 27, supprimer les mots : « de l'organe délibérant ou d'un conseil municipal »

II. - à la dernière phrase de l'alinéa 29, supprimer le mot : « nouvelles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification et harmonisation de la rédaction du présent article.